



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

N° 2020/37

Date de Convocation : 10/07/2020
L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet, à 19 heures 05, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Jean Sarment, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

Date d'affichage : 24/07/2020
PRÉSENTS :
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU-ANICH, Philippe DESRY, Évelyne DURET, Louise FEINSOHN, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Amélie SANTERO, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Frédéric FÉZARD, Emilie PORTIER, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
François KISLING donne pouvoir à Nadine CALVES, Michel ARMAND donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à Antoine SANTERO, Jean-Luc JOLIT donne pouvoir à Evelyne DURET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Dominique MOURGET, Solange FAUCOMPRESZ donne pouvoir à Sébastien GUÉRINEAU.

Amélie SANTERO a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Comité Technique et du CHSCT

Il est demandé à l'assemblée de désigner 4 membres titulaires et 4 membres suppléants au Comité Technique parmi les élus et 3 membres titulaires et 3 membres suppléants au CHSCT.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE, 5 votes contre liste « Pour Parmain/Jouy-le-Comte, l'expérience à vos côtés »

⇒ **DESIGNE** pour le Comité Technique :

TITULAIRES :

Antoine SANTERO
Louise FEINSOHN
François KISLING
Evelyne DURET

SUPPLEANTS :

Sylvie LABUSSIÈRE
Alain PRISSETTE
Renée BOU-ANICH
Bernard PIERRON

A LA MAJORITE, 5 votes contre liste « Pour Parmain/Jouy-le-Comte, l'expérience à vos côtés » et 2 abstentions liste « Parmain plus vous »,

⇒ **DESIGNE** pour le CHSCT :

TITULAIRES

Antoine SANTERO

Louise FEINSOHN

François KISLING

SUPPLEANTS :

Sylvie LABUSSIÈRE

Alain PRISSETTE

Renée BOU-ANICH

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN